COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1er JUIN 2022 - 19H00

<u>Présents</u>: MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène (arrivée à 19h20), MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, MOREAUX Jacques, JOUBERTON Philippe, BRUNET David, EL MANDILI Amel, BUFFARD Frédérique, ROSSIGNOL Alexis.

<u>Absents excusés</u>: MM. THAUVIN Isabelle (procuration à Mme COURTADON), FERREIRA Raquel (procuration à M. ROSSIGNOL), FALKENAU Carole (procuration à Mme MEGE), BERNARDIN Ludovic (procuration à M. MANUBY)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE
- TRAVAUX
- PROJETS
- AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
- AFFAIRES FONCIERES
- ASSOCIATIONS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS
- QUESTIONS DIVERSES

Le Compte-rendu du 26 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE:

N° mandat	ORGANISME	OBJET	MONTANT
294	GEDIMAT	Fournitures chantier école maternelle	3 924.61 €
296	REXEL	Fournitures électriques camping	383.35€
297	YANNICK MAY	Préparateur eau chaude camping	1 028.40 €
327	JCV	Réparation Jumpy	705.12 €

TRAVAUX:

Cabane de chasse :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la future installation d'une cabane de chasse pour la société de Sagnes. Avec l'Adjoint en charge du projet. Une rencontre a eu lieu avec la société pour une présentation du projet d'implantation et d'aménagement par l'architecte. Le projet a été validé par l'ensemble mairie/société et la prochaine phase sera le dépôt du permis de construire et d'installation des réseaux.

Voirie : lotissement les Frênes :

Le Maire indique au Conseil que la dernière couche de revêtement voirie a été effectuée au lotissement des Frênes.

PROJETS:

Travaux nouvelle Mairie - Mission Sécurité et Protection Santé :

Les travaux de réhabilitation d'un bâtiment pour une nouvelle Mairie nécessitent de recourir à un cabinet pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé. Il présente le devis de la société QUALICONSULT pour un montant de 5 500 € HT soit 6 600 € TTC. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Construction Maison de santé - Mission pour étude de sols :

Pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, il est nécessaire de réaliser une étude de sols G2PRO. Il présente le devis de la société SOL SOLUTION pour un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Le Maire revient sur le projet et indique que celui-ci suit son cours normal avec le lancement de la consultation des entreprises en juin comme cela a été prévu au planning. Il indique au Conseil Municipal qu'il a eu un rendez-vous avec notre juriste dans le but d'élaborer un avant-projet de bail pour la future location des locaux à l'association des professionnels de santé.

Gendarmerie:

Le dossier de la réhabilitation de la brigade de gendarmerie et des logements attenants des gendarmes avance. Une réunion a eu lieu en mairie le 25 mai avec les services administratifs de la Gendarmerie de Clermont-Ferrand, de la brigade locale et le cabinet d'architectes sur des propositions en matière d'aménagement intérieur de la brigade (bureaux, accueil, garage) et de la rénovation thermique ainsi que la réhabilitation des appartements des gendarmes. Après les différents points de discussion, il a été convenu d'une autre réunion en juin afin de valider les besoins et de traiter le côté financier de celui-ci.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES:

Publicité des actes :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune. Le Maire propose au Conseil municipal de choisir de réaliser la publicité sous forme électronique sur le site de la commune. Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Règlement du Service public d'assainissement collectif:

L'adjoint en charge de l'assainissement présente au Conseil Municipal le règlement du service public de l'assainissement collectif établi par le Syndicat Mixte Sioule et Morge. Le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Plan Bibliothèque:

Le Maire informe le Conseil Municipal que les écoles peuvent candidater au « Plan bibliothèque » de l'Education Nationale, afin de revitaliser leur bibliothèque d'école. Un budget de 1 500 € peut être versé par l'Inspection Académique sous réserve d'une participation de la collectivité. Le Maire propose une participation communale de 500 €, ce qui conduira à un montant total de 2 000 €, somme qui sera répartie entre les deux écoles maternelle et élémentaire à part égale, soit 1 000 € chacune. Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

LES ANCIZES-COMPS 1^{er} JUIN 2022

Crédits scolaires Année 2022/2023 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir pour l'année scolaire 2022 / 2023 les crédits destinés à l'acquisition de livres scolaires, des fournitures pour les élèves et des fournitures administratives pour les directions, soit :

Ecole maternelle : 55.00 € par élève
Ecole élémentaire : 65.00 € par élève

Subventions pour les projets :

Le Maire informe le Conseil Municipal des subventions sollicitées et acquises à ce jour pour les projets à venir :

- <u>CD 63</u>: 21 600.00€ Mairie (acquise)

90 000.00€ Rond-point de la Brousse (acquise)

- <u>DSIL</u>: 165 000.00€ Gendarmerie (en cours), - <u>DETR</u>: 180 000.00€ Maison de santé (en cours),

AFFAIRES FONCIERES:

Droit de préemption urbain :

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter sur les propriétés suivantes :

- AV 171-331 d'une superficie de 191 m² avec habitation au prix de 65 000 € (unanimité)
- AV 401 d'une superficie de 625 m² avec habitation au prix de 165 000 € (une abstention Mme Ferreira)
- AY 404 d'une superficie de 3 141 m² avec habitation au prix de 148 000 € (unanimité)
- Al 106-288 BC 294 d'une superficie de 8 784 m² au prix de 2 250 € (une abstention M. Lamyrand)
- AV 406 d'une superficie de 640 m² avec habitation au prix de 165 000 € (unanimité)
- AV 105 d'une superficie de 802 m² avec habitation au prix de 134 000 € (unanimité)

Mission de bornage parcelles AW 229-231 :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que plusieurs terrains communaux pourraient être mis en vente. Il souhaite réaliser un bornage afin de viabiliser des terrains au lieu dit « Terres du Chauffier » sur les parcelles AW 229 et 231. Il présente le devis du Cabinet GEO CONCEPTION pour réaliser cette mission pour un montant de 2 900 € HT soit 3 480 € TTC. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis.

ASSOCIATIONS:

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à l'Union Musicale en Combrailles pour l'achat de tenues d'animation.

Il indique que l'association des Conscrits peut solliciter une aide de la DALD auprès du Conseil Départemental pour la fête patronale et les animations qui ont été mises en place.

COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS :

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge :

Le Maire informe le Conseil municipal du commencement des travaux du futur EHPAD de la Communauté de Communes CSM qui sera implanté sur la commune des Ancizes-Comps.

Une réunion a eu lieu ce lundi avec toutes les parties prenantes pour la mise en place du chantier, de l'accès au terrain et du commencement des travaux. Le terrassement devrait commencer en principe fin juin /début juillet.

SYDEM:

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nouvelle appellation du SICTOM qui sera désormais : SYDEM Dômes et Combrailles (**Sy**ndicat Mixte de Collecte des **Dé**chets **M**énagers et assimilés). Un nouveau logo est en cours de création.

QUESTIONS DIVERSES:

Elections Législatives les 12 et 19 juin 2022 : tableau de présence des élus.

INFORMATIONS:

- <u>Projet Innofades</u> : réalisé par l'association Sioule et Patrimoine pour la découverte du Viaduc des Fades lors d'un parcours pédestre le long de la vallée de La Viouze.
- Expo de peintures en lien avec l'Oracle à l'office du Tourisme du 03 au 30 juin 2022.
- HLM les Dômes : Reprise des travaux de démolition en cours.
- <u>Mobilité</u>: Dépôt d'un dossier de demande de subvention, pour un projet de voie verte (piste cyclable, piétons) du centre bourg au Collège,
- <u>Camping</u>: Travaux en cours pour la mise aux normes PMR de l'accueil, des sanitaires des chalets. Le plan du camping sera mis à jour.
- Fête patronale jeudi 26 mai : Belle réussite de la fête.
- Prochain Conseil municipal: le 28 juin à 18h00
- <u>Visite de la station d'épuration du Bourg</u> : Une journée « portes ouvertes » sera organisée le 18 juin pour les habitants.
- <u>Maison de santé</u>: Un devis pour réaliser la convention avec les professionnels de santé a été demandé à notre juriste Me Martins. Il sera présenté lors du prochain conseil pour validation.
- <u>Transports Meunier</u>: M. Meunier a relaté des incidents graves qui se sont produits lors du transport d'une équipe de joueurs du CRAC.
- <u>Avenue de la Gare</u> : Mme Buffard signale que les riverains se sont plaints de la vitesse excessive. Le Maire demande l'installation du radar pédagogique.
- <u>Cascade du Moulin de Pagès</u> : Mme Buffard signale que des rumeurs font état de sa destruction. La Société de Pêche sera contactée.
- <u>Avenue de la Gare/Pont de Sinzing</u> : Réfection de la chaussée sur la commune de St Georges de Mons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35.